



L'innovation des entreprises françaises, condition de succès pour la croissance verte



François MOISAN

Directeur Scientifique,
ADEME

**lundi
23 mars 2015**

École polytechnique
Amphi. Becquerel
16h 00

Les objectifs du projet de loi sur la transition écologique et énergétique visent à une transformation profonde de notre mix énergétique mais également des modes de consommation d'énergie, conditions incontournables pour parvenir à diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Le découplage entre la croissance économique et la consommation d'énergie conduira à une réduction de la demande d'énergie en valeur absolue aux horizons 2030 et 2050. La croissance verte suppose que les entreprises innovent pour se positionner sur les marchés futurs des nouvelles technologies et des nouveaux services dans le domaine de la production et de la consommation d'énergie. Le Programme des Investissements d'Avenir confié à l'ADEME et doté de 3 milliards d'Euros répond à cette ambition. En co-investissant avec les entreprises sur des projets innovants, l'État au travers de l'ADEME partage avec elles les risques mais aussi les opportunités de succès.

Conférence de l'Institut Coriolis pour l'Environnement de l'École polytechnique

